



La plateforme solidarité des
écoles de Montpellier



RESF



la C'made



Questionnaire du collectif Un Toit, Un Avenir

Madame, Monsieur,

Cher·e candidat·e à la fonction de maire de Montpellier,

Cette année a été marquée par une prise de conscience massive des habitant·es de notre commune : de très nombreux enfants et leurs familles dorment dans nos rues, ou vivent dans des conditions d'hébergement extrêmement précaires.

Le collectif **Un Toit, Un Avenir** est composé d'associations et d'organisations montpelliéraines (dont la LDH, RESF, Cimade, DAL, CMB, FCPE, Une École Un Avenir...) mais aussi de citoyen·nes et de bénévoles mobilisé·es depuis plusieurs années auprès des familles avec enfants sans solution d'hébergement à Montpellier.

Nous accompagnons concrètement des familles (soutien matériel, accompagnement administratif, médiation avec les institutions, soutien à la scolarisation) et nous interpellons les pouvoirs publics afin que le droit à l'hébergement et au logement soit effectivement garanti pour les enfants.

Nous sommes convaincu·es que cette situation vous préoccupe autant que nous. Dans la perspective de la prochaine élection municipale, nous vous remercions par avance de bien vouloir **répondre au questionnaire ci-dessous**, afin de permettre aux habitant·es de la commune de connaître clairement vos engagements en matière de protection des familles et des enfants privés de logement.

Les réponses seront rendues publiques par notre collectif.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre réponse **au plus tard le 6 mars**.

Un enfant qui dort à la rue est un échec politique.

Le logement n'est pas une faveur : c'est un droit fondamental.

Questionnaire du collectif Un Toit, Un Avenir

1. Responsabilité de l'État et position de la commune

Il y a un an, le Collectif des Associations pour le Logement a engagé une action contre l'État pour non-assistance à personnes mal logées, afin de rappeler le caractère fondamental du droit à l'hébergement et au logement.

- **Partagez-vous le constat d'une carence grave de l'État** dans l'application du droit à l'hébergement d'urgence et au logement, en particulier pour les familles avec enfants ?
- **Vous engagez-vous à interpeller publiquement l'État** et à soutenir toute action visant à faire reconnaître juridiquement ses responsabilités ?

2. Mise à l'abri immédiate et inconditionnelle des familles avec enfants

- Vous engagez-vous, en cas de carence de l'État, à **garantir la mise à l'abri immédiate, inconditionnelle et digne** de toute famille avec enfant(s) à la rue sur le territoire de la commune ?
- **Quels moyens concrets** (lieux mobilisés, effectifs, partenariats, budget annuel) comptez-vous y consacrer ?
- Vous engagez-vous, le cas échéant, à **engager un recours contre l'État** afin d'obtenir le remboursement des dépenses supportées par la commune du fait de ses carences ?

3. Rôle et moyens du CCAS

- **Quels moyens humains, organisationnels et budgétaires accorderez-vous au CCAS** afin de garantir :
 - qu'une famille avec enfant en situation de rue puisse **accéder sans délai à un·e référent·e** clairement identifié·e, habilité·e à déclencher les démarches de mise à l'abri et d'accompagnement ;
- que les familles menacées de perte imminente de logement puissent **bénéficier d'un accompagnement social renforcé** (prévention des expulsions, accès aux droits, accompagnement administratif).

Merci de préciser le nombre de postes dédiés, le budget annuel et les délais d'intervention visés.

4. Plan municipal pour qu'aucune famille avec enfant ne vive à la rue

- Vous engagez-vous à présenter, dans la première année du mandat, un **plan municipal structuré pour qu'aucune famille avec enfant ne vive à la rue sur le territoire de la commune** ?

Quels seront les objectifs chiffrés, les moyens financiers mobilisés et le calendrier de mise en œuvre ?

5. Protection des enfants scolarisés et continuité de l'hébergement

- **Partagez-vous le principe selon lequel aucun enfant scolarisé dans la commune ne doit dormir à la rue** ?
- En situation d'urgence, **quelle est votre position concernant l'utilisation transitoire de bâtiments municipaux** (écoles, gymnases, autres équipements) afin d'assurer une mise à l'abri immédiate des familles ?
- Quelles solutions garantirez-vous pour que **ces mises à l'abri temporaires débouchent systématiquement sur des solutions stables** ?

6. Coordination entre l'État, le Département, la Métropole et la commune

Quels dispositifs concrets mettrez-vous en place afin d'**assurer la continuité de la prise en charge des familles avec enfants entre les différents échelons**, notamment dans les situations suivantes :

- fin ou rupture de dispositifs d'hébergement,
- attente ou renouvellement de titres de séjour,
- familles déboutées du droit d'asile,
- changements de situation administrative impactant l'accès à l'hébergement ?

Merci de préciser les instances de coordination prévues, leur fréquence et les services responsables.

7. Accès prioritaire au logement social pour les familles sortant de la rue

- Comment garantirez-vous **un accès prioritaire et effectif au logement social pour les familles avec enfants sortant de la rue ou de l'hébergement d'urgence** ?
- Quels objectifs chiffrés annuels de relogement fixerez-vous pour ce public ?
- Quelle part des logements très sociaux sera fléchée vers ces familles ?

8. Production de logements réellement accessibles aux familles précaires

- Vous engagez-vous à augmenter **la part de logements très sociaux** dans les opérations soutenues ou portées par la commune ?
- Comment **garantirez-vous l'adéquation des logements produits avec les besoins réels des familles** (taille des logements, niveau de loyers, localisation, accès aux écoles, aux transports et aux services) ?

9. Mobilisation du parc existant et lutte contre la spéculation

- Quelles actions engagerez-vous pour **mobiliser le parc privé vacant ou sous-occupé** au bénéfice de familles avec enfants en grande précarité ?
- Quelles mesures comptez-vous prendre pour limiter l'impact des locations de courte durée de type Airbnb sur l'accès au logement des familles ?

10. Suivi, transparence et participation des associations

- Vous engagez-vous à **mettre en place un comité de suivi associant les collectifs et associations intervenant auprès des familles à la rue, dont le collectif Un Toit, Un Avenir** ?
- Vous engagez-vous à publier chaque année un bilan des actions municipales en matière de mise à l'abri et de relogement des familles avec enfants ?

[Accéder à la version pdf du questionnaire](#)

**Vous pouvez répondre par retour de mail.
Les réponses à ce questionnaire seront rendues publiques par le collectif
Un Toit, Un Avenir.
Date limite de réponse : 6 mars**

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à cette démarche et

pour la qualité des engagements que vous accepterez de prendre en faveur des enfants et des familles concernées. N'hésitez pas à nous faire parvenir tout document permettant d'enrichir notre connaissance de vos propositions en matière d'hébergement et de logement.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.
Le collectif Un Toit, Un Avenir

Pour mieux nous connaître, prenez le temps de lire notre plaquette !



La plateforme solidarité des écoles de Montpellier



Un objectif humaniste clair : aucun enfant à la rue

Un Toit Un Avenir est une plateforme initiée par l'association montpelliéraine Une Ecole, Un Avenir. Elle réunit plusieurs collectifs et antennes locales d'associations défendant notamment les **droits des enfants et des familles** d'ici ou d'ailleurs.

Cette plateforme a pour mission de soutenir les familles en situation de grande précarité, en particulier celles confrontées à la **rue**, via un réseau d'**entraide** portant de l'environnement immédiat de ces familles : l'école.

Cette intervention se fait dans un cadre bienveillant, participatif et respectueux des parcours de vie de chaque famille. Le présent protocole définit les modalités d'accompagnement des parents en difficulté et propose des **tout-à-disposition** des établissements et des parents d'élèves.

"Partout où les parents des écoles se mobilisent, un cordon de protection et de solidarité se forme autour des familles"



Constitution d'équipes de soutien

- Des équipes composées de parents **volontaires** seront formées pour chaque famille accompagnée.
- Chaque équipe désignera un **animateur de coordination** qui servira de point de contact principal.

Soutien logistique et matériel

- Organisation de **collectes** (alimentaires, vêtements, etc.) ou de **cagnottes** pour répondre aux besoins immédiats.
- Coordination avec les **associations locales** pour trouver des solutions d'hébergement.

Soutien psychologique et social

- Mise en relation avec des professionnels (travailleurs sociaux, psychologues) pour une prise en charge adaptée.
- Organisation d'activités conviviales pour favoriser l'intégration et créer un lien social.

Accompagnement scolaire et administratif

- Appui pour l'inscription et le suivi scolaire des enfants.
- Assistance pour les démarches administratives (obtention d'allocations, régularisation de la situation, etc.).
- Sollicitation des élus et institutionnels.



Un protocole d'accompagnement des familles à la rue

Le présent protocole vise à organiser et formaliser les modalités d'accompagnement des familles en situation de rue par les **parents d'élèves**.

L'objectif principal est de mobiliser la **solidarité locale** pour offrir un soutien moral, matériel et logistique à ces familles tout en respectant leur **intégrité** et leurs besoins spécifiques.

Cadre juridique et éthique

- Toutes les actions doivent respecter les principes de **neutralité, de confidentialité et de consentement**.
- L'accompagnement doit être non discriminatoire, fondé sur les valeurs de **solidarité et d'égalité**.
- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas divulguer d'informations personnelles sans l'accord explicite des familles accompagnées.

Identification des besoins des familles

- Un premier contact sera établi pour identifier les **besoins** (logement, nourriture, vêtements, soins médicaux, scolarisation des enfants).
- Une **fiche de suivi anonyme** sera créée pour documenter les besoins exprimés et les actions entreprises.



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Se désinscrire](#)

